

Conseil Municipal du 25 Février 2019

Membres du Conseil présents : Mrs Serge TOUGARD, Maire, Claude GUESDON et Jacques BESNIER, Adjoints, Mme Josianne LEVASSEUR, Mr Christian BACQ, Mme Dominique GAUTIER, Mrs Laurent JESSUS et Jean-Paul MALFILATRE, Mme Marie-Claude HUBY.

Mrs Alain GUERIN et Patrick FLAMAND sont absents excusés.

Secrétaire : Josianne LEVASSEUR.

COMPTE de GESTION 2018 : Le Maire présente et commente le compte de gestion 2018, lequel fait apparaître :

- des Recettes de Fonctionnement pour 100.405,93 € et des Dépenses de Fonctionnement pour 72.298,17 €, soit un résultat cumulé de 74.554,80 €.
- des Dépenses d'Investissement pour 58.620,13 € et des Recettes d'Investissement pour 137.682,56 €, soit un résultat cumulé négatif de - 2 887,40 €.

Après débats au sein du Conseil, le compte de gestion 2018 est adopté à l'unanimité et une délibération est prise en ce sens.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : Le Maire présente au Conseil le compte administratif 2018, et commente :

- les Recettes et Dépenses de FONCTIONNEMENT, lesquelles font apparaître plus de recettes que prévu, pour un total de 146.852,97 €, et des dépenses moins importantes que prévu, pour un montant global de 72.298,17 €.
- les Recettes et Dépenses d'INVESTISSEMENT, lesquelles font apparaître des dépenses pour 140.569,96 € et des recettes inférieures aux prévisions pour un montant global de 137.682,56 €, comprenant des excédents capitalisés pour 44.247,43 €.

Le compte RESULTATS 2018 fait apparaître un excédent comptable de 74.554,80 €.

Le Maire se retire et la doyenne du Conseil, Mme LEVASSEUR, préside la séance et fait procéder au vote. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité et une délibération est prise en ce sens.

AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT : la somme de 74.554,80 € est reprise au budget primitif 2019 de Fonctionnement. Une délibération est prise en ce sens.

BUDGET PRIMITIF 2019 : Le Maire présente et commente le budget primitif 2019, lequel fait apparaître notamment :

- Recettes de Fonctionnement pour 171.724,80 € : budget stable (+0,70 %) – la dotation forfaitaire baisse d'environ 4 %.
- Dépenses de Fonctionnement pour 171.724,80 € : art. 615231 réserve de fonds pour 46.188,40 € - art. 6232 plus de dépenses prévues – art. 012 charges de personnel pour 14.000 € (supérieures aux dépenses 2018) – art. 65 charges de gestion courante pour 48.150 € (également supérieures aux dépenses 2018).

Et un virement à la section d'investissement pour 28.076,40 €.

- Dépenses d'Investissement pour 39.387,40 € comprenant des travaux et acquisitions pour 36.500 € (chiffre provisoire).
- Recettes d'Investissement pour 39.387,40 € comprenant à l'art.10222 F.C.T.V.A. pour 8.300 € (somme nettement inférieure à la recette 2018).

Et un virement de la section de fonctionnement pour 28.076,40 €.

Après débats au sein du Conseil, le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité et une délibération est prise en ce sens.

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS : Le Maire présente au Conseil les demandes de subventions et il est décidé à l'unanimité d'accorder à :

- ALCOOL INFOS PAYS d'AUGE : 50 €
- VELO CLUB LEXOVIEN : 100 €
- OGEC Coopérative scolaire SAINT-PHILBERT des CHAMPS : pour un voyage tous les 2 ans dont 3 enfants de FAUGUERNON, il est décidé d'accorder 130 € par enfant, soit 390 €
- CHAMBRE des METIERS : pour un apprenti, il est décidé d'accorder 60 €
- A.D.M.R. Le BREUIL-en-AUGE : pour une personne, il est décidé d'accorder 50 €.

SUBVENTION à un apprenti pour un voyage en ITALIE dont le coût est de 591 €. Le Conseil est d'accord pour accorder 80 € à Noé JESSUS. Une délibération est prise en ce sens.

DEFENSE INCENDIE : Le Maire expose aux Conseillers qu'en adhérant au schéma communal en vue d'une étude pour des travaux à exécuter, telles des réserves d'eau, on transfère la responsabilité. Il en coûterait pour cette étude entre 4 et 7 € par habitant. Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour réaliser cette étude et une délibération est prise en ce sens.

DISPOSITIF ACTES : Pour la dématérialisation des actes, il est possible de passer :
- un contrat avec la Société DEMATIS pour prestations de services,
- une convention avec la Préfecture pour transmission électronique des actes.

INFORMATIONS et QUESTIONS diverses :

- Travaux au cimetière : il convient de faire une clôture. Cette question est renvoyée au prochain Conseil afin de définir les travaux à exécuter.
 - Elargissement des virages Chemin de la Boullaye et Lieu Montfort :
 - LECAMUS Pascal n'est pas d'accord, et le Maire est chargé d'une procédure adaptée,
 - Dominique FOSSE accepte à condition de remettre sa clôture en état et de faire déplacer le poteau téléphonique.
- Quant au terrain pour parking R.D. 263 : Gilles SPRUYTTE n'a pas répondu. Le Maire se charge de le contacter.
- Nettoyage des conteneurs : sera fait entre le 25 Février et le 15 Mars.
 - Réunion du groupe Journal le mardi 26 Mars 2019 à 20 H. au lieu Chouquet.
 - Réunion de la Commission Communale d'Action Sociale le Mardi 26 Mars 2019 à 18 H. à la Mairie.
 - SITE INTERNET : Transfert de la gestion du site de chez Christian BACQ à la Mairie.
 - Conseil Municipal le 1^{er} Avril 2019.
 - Réunion avec la Gendarmerie à SAINT-MARTIN de la LIEUE le jeudi 28 Mars 2019 : en raison de l'absence du Maire, Claude GUESDON assistera à cette réunion.
 - Samedi 30 Mars 2019 à 11 H. : inauguration des travaux 2017-2018 et remise de la Médaille à Claude GUESDON.
 - Repas des Anciens le 8 Mai 2019.
 - Le 23 Août 2019 : célébration de la Libération.
 - Le 26 Mai 2019 : Elections Européennes

La séance a été levée à 22 H. 30.